

OBJET : (510) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR – 16-20 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme RICARD, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

| | | |
|----------------|---|---------------------|
| Mme FAUCONNIER | à | M. WILLIOT |
| Mme HELT | à | Mme ABDELOUHAB |
| M. SAGBOHAN | à | Mme CAMPAGNE |
| M. GUEUDIN | à | M. JAMET |
| Mme TOUMI | à | Mme TROUZIER EVEQUE |
| M. LAMARCHE | à | Mme SAIDI |
| M. ZAMBUJO | à | M. PONCHEL |
| Mme CHRISTIN | à | M. LEGUEIL |

ABSENTS EXCUSES : M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT


A.R. du 26 juin 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.06.20 - DL2024 - 43 - DE

Publiée le 27 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/43 du 20 juin 2024

OBJET : (510) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR – 16-20 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L. 451-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris,

Vu les délibérations n°2023/02 du 9 février 2023, 2023/45 du 22 juin 2023 et 2023/109 du 19 octobre 2023, du Conseil Municipal de Sannois portant acquisition des pavillons des 16, 18 et 20 rue Antoine de Saint- Exupéry,

Considérant que le projet de rénovation urbaine du quartier du Bas des Aulnaies prévoit la création d'un espace paysager central dédié à la convivialité et aux familles,

Considérant que les pavillons des 16, 18 et 20 rue Antoine de Saint- Exupéry acquis en vue de cet aménagement doivent faire l'objet d'une démolition,

Considérant que l'espace ainsi libéré fera l'objet d'un aménagement transitoire en parc de stationnement public,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 27

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 5

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir portant sur les parcelles AD 726, AD 727, AD 553.

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère municipale
déléguée à la démocratie locale et citoyenne